

LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS



Guide d'aide à l'itinérance

Mis à jour décembre 2024

LE LAEP, C'EST D'ABORD UN L POUR LIEU, CE QUI NOUS DEMANDE D'AVOIR UNE ATTENTION TOUTE PARTICULIÈRE POUR SA QUALITÉ !



Un service Laep itinérant, c'est un service qui, à partir d'un même projet de fonctionnement, se déploie sur plusieurs sites.

A noter que les conditions et l'impact de l'itinérance sur le fonctionnement d'un service sont différentes selon le nombre de sites, le type de salles utilisées, les équipements et le temps de travail dont dispose le LAEP...

Ce guide est un outil pour les LAEP de la Vienne. Il a été créé au sein du réseau des LAEP en 2024 avec l'objectif de proposer un document repère :

- Pour éclairer les choix des lieux d'accueil d'un service Laep en itinérance
- Pour garantir une qualité d'accueil en fixant les pré-requis indispensables en termes de locaux et d'aménagement.
- Pour fixer un cadre commun qui puisse être partagé avec les équipes, les gestionnaires, les élus et tous ceux qui contribuent à rendre le service possible.
- Pour aider les accueillant.e.s à mettre en œuvre l'itinérance en partageant quelques conseils et astuces !

QUEL EST L'INTÉRÊT D'UN SERVICE EN ITINÉRANCE ?

L'ITINÉRANCE PERMET D'ALLER DANS LES CAMPAGNES, AU PLUS PRÈS DES FAMILLES, DANS DES COMMUNES PARFOIS PEU ÉQUIPÉES. CELA CONTRIBUE À L'ÉQUILIBRE ET L'ÉQUITÉ TERRITORIALE.

LIEN SOCIAL

L'itinérance favorise le lien social dans un même territoire de vie.

DIVERSITE

L'itinérance permet de proposer une diversité de lieux et d'ambiances avec ses différents locaux.

TERRITOIRE ET PROXIMITÉ

L'itinérance permet de faire connaître la commune aux familles alentours.

Le Laep est un rayon de soleil dans les communes. Les familles attendent parfois avec enthousiasme ces rendez-vous de proximité !





QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCUEIL INDISPENSABLES POUR UN LAEP ?

Un LAEP est un lieu d'accueil particulier, à penser dans
"un ici et un maintenant".



La situation du lieu d'accueil

Afin d'être bien repéré, le local devra être implanté au sein d'un bassin de vie, si possible à proximité des écoles, des commerces...

La signalétique doit également être prévue.

Les familles accueillies ayant de jeunes enfants, il semble nécessaire d'avoir un accès poussette, avec un espace pour les stocker.

Pendant le temps d'accueil LAEP, l'usage de la salle doit lui être exclusif (pas de passage, pas de réunion, pas de vis-à-vis direct...); ceci également pour garantir l'anonymat, principe fondamental des LAEP.

Les espaces dans le lieu d'accueil

Pour permettre un accueil de qualité, la salle devra offrir des **dimensions cohérentes**, ni trop grandes pour permettre un cadre contenant, ni trop petites pour accueillir suffisamment de familles. Le lieu doit être équipé de toilettes adaptées pour les adultes et les enfants, avec un point d'eau.

Les prises doivent être soit en hauteur, soit sécurisées.

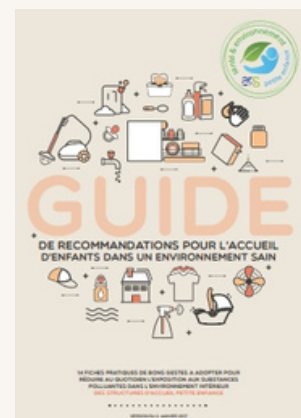
Pour permettre un accueil adapté au public, les **espaces seront modulables**.





L'hygiène et le confort de l'accueil

Les bébés accueillis ainsi que leur famille évoluent au niveau du sol, les enfants mettent les jeux à leur bouche. Pour garantir cette sécurité, l'espace doit avoir un niveau d'hygiène indispensable attendu (aspiré et serpillé). Il est important que l'entretien du local soit fait avant chaque accueil, en utilisant des produits naturels et adaptés à la petite enfance. Cf guide des recommandations de l'Agence régionale de santé .



Le local doit être chauffé en amont afin d'avoir une température de 20°C au sol.



A QUOI FAUT-IL PENSER POUR UNE BONNE MISE EN ŒUVRE DE L'ITINÉRANCE DES LAEP ?

1

Le temps de travail des accueillant.e.s doit prendre en compte le temps nécessaire aux spécificités de l'itinérance :

- Temps de trajet
- Décharger/ charger le matériel
- Aménagement de la salle, installation
- Distinction temps de débriefing et temps de rangement
- Temps dédié à l'organisation et à la communication plus important lorsqu'il y a une multiplication des lieux d'accueil



2

Réfléchir en amont sur le matériel utilisé (choix des jeux, jouets, tapis....) et l'aménagement de l'espace pour ne déplacer que le nécessaire.

3

Prévoir un accès adapté et le stationnement du véhicule de service au plus près de la salle pour faciliter le déchargement/chargement du matériel.



A QUOI FAUT-IL PENSER POUR UNE BONNE MISE EN ŒUVRE DE L'ITINÉRANCE DES LAEP ?

4

Idéalement, un local de rangement est à prévoir sur place afin de pouvoir stocker du matériel et ainsi limiter la manutention (prévoir du matériel en plusieurs exemplaires pour le répartir sur les différents lieux par exemple).

5

L'utilisation d'un matériel adapté est préconisée suivant les situations d'itinérance rencontrées :

- Véhicule de service adapté pour transporter le matériel (casier, marche pied...)
- Chariot de transport, diable...



A noter qu'il existe, sous conditions, des aides financières pour mettre en place l'itinérance. Se renseigner auprès de la Caf.





QUELS CONSEILS DONNER AUX ACCUEILLANT.E.S POUR L'OUVERTURE D'UN LAEP ?



L'ORGANISATION

1 lieu = 1 jour, éviter les plannings tournants

Prioriser les lieux les plus adaptés : adaptation des salles, particularité petite enfance, bassin de vie... C'est la « vitrine de la commune » !

Pour le choix des communes, penser à un **temps de déplacement maximum des familles de 15/20 minutes** environ

Être **adaptable et réactif**



LA COMMUNICATION

Garder **le lien avec les élus de la commune**, ainsi que les **secrétaires de mairie**.

Créer le **lien avec les communes aux alentours** des lieux d'itinérance.

Pouvoir **communiquer avec les autres utilisateurs** des salles pour se mettre d'accord sur l'utilisation et le rangement et faire preuve de diplomatie



LES LOCAUX

S'assurer de la **qualité des locaux dans le temps**.

Avoir un **point de change** si possible dans les sanitaires.

Rendre **l'espace modulable facilement** (meubles sur roulettes...).

Avoir un **nécessaire de ménage** sur place pour les imprévus.

DANS UN LAEP, L'**ESPACE ET SON AMÉNAGEMENT SONT DES OUTILS INDISPENSABLES.**

NOUS DEVONS DONC GARANTIR UN **ESPACE ADAPTÉ ET SÉCURISÉ POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS** AFIN DE RÉPONDRE AUX OBJECTIFS MÊMES DU SERVICE : TRAVAILLER LA QUALITÉ DU LIEN, PERMETTRE AUX PARENTS ET AUX ENFANTS D'EXPÉRIMENTER LA SÉPARATION DANS UN ESPACE CONTENANT...

L'ESPACE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU PROJET DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE VALIDÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAF. IL DOIT DONC ÊTRE CHOISI AVEC ATTENTION POUR PERMETTRE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET.

IL APPARTIENT AU GESTIONNAIRE DE PROPOSER LE SERVICE DANS DES ESPACES DE QUALITÉ, ADAPTÉS AU PROJET.



La plupart des photos de ce guide proviennent de structures du réseau (aménagement des espaces, des véhicules, matériel de rangement...). Merci pour leur contribution.